



## PROCES VERBAL

---

Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
mardi 21 juin 2022



## MEMBRES PRESENTS

### Le Président :

~~Éric BERDOATI~~

### Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

Mireille GUEZENEC

Jean-Claude TREMINTIN

Virginie RECHAIN

Diane MICHOUDET

~~Nicolas PUJOL~~

Rafael MAYCHMAZ

~~Irène DOUTSAS~~

### Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ

Xavier CROSNIER LECONTE

Vincent NOEL

Catherine PERRAUDEAU

Alain RAVAILLER

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

### Le pouvoir suivant a été donné :

Nicolas PUJOL à Diane MICHOUDET

### Assistaient également à la réunion :

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé

Nathalie BERNARD, Directrice Générale des Services

Sylvie SOIRAT, Responsable du CCAS



## SOMMAIRE

<b>A. DELIBERATION :</b>	<b>4</b>
1. Désignation d'un secrétaire de séance .....	4
<b>B. ADOPTION DU PROCES VERBAL</b>	<b>4</b>
<b>C. DELIBERATIONS</b>	<b>4</b>
1. Signature contrats .....	4
2. Aide sociale légale .....	5
3. Aide sociale extra-légale .....	5
<b>D. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>6</b>



## A. DELIBERATION :

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

**N° 45 : DE NOMMER**, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du mardi 17 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

## C. DELIBERATIONS

### 1. Signature contrats

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

**N°46 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la société « A/D/M Spectacles », 27 allée du Télégraphe, 93340 LE RAINCY, représentée par Madame Michèle GUYETAND, pour l'animation musicale du repas de l'amitié qui se déroulera le samedi 10 décembre 2022 au restaurant municipal, 4 rue des Ecoles à Saint-Cloud.  
Le coût de cette animation musicale s'élèvera à 920,00 € TTC (neuf cent vingt euros TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **Virginie RECHAIN** demande si les musiciens sont ceux retenus l'année précédente.  
→ **Jean-Christophe PIERSON** répond par l'affirmative.

**N°47 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'entreprise « Art et Végétal », 192 rue de Tolbiac, 75013 PARIS, représentée par Monsieur Jacques CASTAGNÉ, gérant, dans le cadre de la semaine bleue pour une prestation « Installation végétale » qui sera organisée lundi 10 octobre 2022 de 9 heures à 17 heures et mardi 11 octobre 2022 de 9 heures à 16 heures 30, au Carré, 3 bis rue d'Orléans .  
Le coût de cette prestation s'élèvera à 780,00 € TTC (sept cent quatre vingt euros TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N°48 : AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'entreprise « Grenouille Zen », 106 rue Nationale, 75013 PARIS, représentée par Madame Fanny El PIOFFRET, gérante, dans le cadre de la semaine bleue, pour une prestation qui sera organisée mercredi 12 octobre 2022 de 14 heures 30 à 16 heures 30, au Carré, 3 bis rue d'Orléans.  
Le coût de cette prestation s'élèvera à 330,00 € exonéré de TVA (trois cent trente euros exonéré de TVA).

La délibération est adoptée à l'unanimité



## 2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

**N° 49 et N° 54** : prises en charge par le Conseil Départemental pour le renouvellement de frais de placement en Etablissement.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

**N° 50, N° 51, N° 52 et N° 53** : prises en charge par le Conseil Départemental pour des frais de placement en Etablissement.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

## 3. Aide sociale extra-légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

**N° 55** : secours financier de 259,65 € pour régler des frais d'électricité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Mireille GUEZENEC** s'étonne du montant très modique de la pension alimentaire perçue par cette usagère.

→ **Jean-Christophe PIERSON** relate que ses permanences lui permettent malheureusement de constater que très souvent des mères de famille se trouvent en grande difficulté faute de percevoir une pension alimentaire, ou du fait du montant très faible de cette pension.

**N° 56** : secours financier de 500,00 € pour régler des frais d'électricité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Jean-Christophe PIERSON** regrette fortement que cette usagère se retrouve en grande difficulté du fait de la défaillance des services de l'Etat dans la régularisation du titre de séjour. Cette défaillance doit malheureusement être compensée financièrement par l'intervention de la collectivité territoriale...

**N° 57** : secours financier de 1 032,97 € pour régler des frais de loyer.

La délibération est adoptée par 14 voix Pour et 1 Abstention (Alain RAVAILLER)

➤ **Jean-Christophe PIERSON** constate qu'à nouveau, la défaillance d'un Service (CRAMIF) est à l'origine des difficultés financières de l'usager...



## D. QUESTIONS DIVERSES

### 1- Goûter de l'Amitié

- **Jean-Christophe PIERSON** et **Mireille GUEZENEC** relatent que cette manifestation, qui s'est déroulée à Lelégard, jeudi 16 juin, s'est très bien passée. Les animations musicales étaient très bien choisies, colorées et joyeuses. Le mode déambulatoire contractualisé avec deux des prestataires, est vraiment « un plus » pour les résidents qui ne peuvent pas quitter leur chambre : certains se sont malgré tout avancés dans les couloirs pour écouter et esquisser parfois quelques pas de danse. Il est à noter la présence d'un couple de centenaires (100 et 102 ans) très émouvant.
- **Jean-Christophe PIERSON** tient à saluer la bienveillance évidente du personnel qui entoure les résidents, que ce soit le personnel animation ou le personnel soignant.
- **Jean-Claude TREMINTIN** explique que la présence avérée des familles joue un rôle important dans l'attitude du personnel.
- **Jean-Christophe PIERSON** explique que beaucoup des résidents à Lelégard sont malheureusement isolés, avec peu, voir pas, de visites familiales.
- **Vincent NOEL** qui effectue, avec certains bénévoles de la Société St Vincent de Paul, des visites auprès des résidents, confirme la bienveillance et l'investissement du personnel.

### 2- Activité du CCAS

- **Jean-Christophe PIERSON** a tenu à détailler en quelques chiffres lors du dernier Conseil Municipal, l'activité du CCAS. Il remercie ce service pour son accueil très professionnel et redonne quelques chiffres aux membres du Conseil d'Administration.

### 3- Dossiers du Conseil d'Administration

- **Catherine PERRAUDEAU** demande si les dossiers de demandes d'aides financières pourraient être transmis préalablement aux associations, afin que ces dernières recherchent si elles connaissent les usagers ou pas.
  - **Jean-Christophe PIERSON** répond par la négative pour deux raisons. La principale est que le CCAS est soumis à un devoir de confidentialité qui rend inconcevable la transmission de données nominatives et très personnelles à des partenaires extérieurs. La seconde est que les dossiers transmis par les travailleurs sociaux le sont très souvent le jour même du Conseil d'Administration.
- **Alain RAVAILLER** s'étonne de cette obligation de confidentialité imposée aux membres du Conseil d'Administration avant la séance, et totalement levée après la séance.
  - **Jean-Christophe PIERSON** rappelle que tous les membres du Conseil d'Administration sont soumis à cette obligation de confidentialité et se sont engagés à la respecter, que ce soit avant séance – pendant séance – après séance. C'est pourquoi les Procès Verbaux des séances sont « anonymisés », et c'est pourquoi certains CCAS font le choix de présenter anonymement les dossiers.
- **Jean-Claude TREMINTIN** ne se souvient pas avoir validé un engagement de confidentialité.
  - **Jean-Christophe PIERSON** rappelle que le règlement intérieur du Conseil d'Administration qui a été présenté en séance, et voté par les membres du Conseil d'Administration, le stipule clairement.



#### 4- Accueil des Ukrainiens

- **Gisèle THOMAS** demande si les Ukrainiens accueillis par la Ville reçoivent des aides financières.
  - **Jean-Christophe PIERSON** explique que la cinquantaine d'Ukrainiens accueillis à Saint-Cloud bénéficie du statut de Protection Temporaire qui ouvre droit à la couverture sociale, à une carte de crédit alimentée par l'Etat (400 €/mois), au passe-navigo mensuel.Les clodoaldiens ont par ailleurs fait preuve d'une extrême générosité et solidarité, notamment en accueillant des Ukrainiens à leur domicile.  
Des difficultés émergent à présent, cet hébergement s'étant prolongé. Le relai est demandé auprès des services de l'Etat par beaucoup d'accueillants, sans vraiment de réponse.
- **Claude BOGACZ** mentionne que la Croix-Rouge intervient également beaucoup. Sur la durée, certains heurts apparaissent maintenant entre les aidés Ukrainiens et les autres aidés, les seconds s'estimant lésés. Il constate par ailleurs que le souhait le plus vif de beaucoup des Ukrainiens accueillis, est de repartir dans leur pays.
- **Catherine PERRAUDEAU** précise que la Maison de l'Amitié reçoit aussi beaucoup d'Ukrainiens. Ils sont orientés vers les distributions alimentaires de la Croix Rouge, bénéficient de bons vestimentaires pour la Vestiboutique. Des cours de français sont également dispensés.
- **Diane MICHOUDET** demande comment est établie la facturation pour les enfants scolarisés qui déjeunent à la cantine scolaire ?
  - Le Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse gère ce domaine, avec toujours le développement d'une solidarité.
- **Vincent NOEL** précise que l'Aumônerie du Lycée accueille collectivement chaque mardi matin des familles Ukrainiennes, leur permettant ainsi de se rencontrer, d'échanger. Il confirme la naissance de tensions, que ce soit avec les autres publics aidés, ou que ce soit avec les familles hébergeantes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 15

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée comme suit :

- **jeudi 15 septembre 2022**, salle des Mariages, à 18 heures